

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil		Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC	
Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable

AZUR	
Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNIE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Argenteuil Monsieur Xavier PERICAT	Délégué titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/22

**Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022**

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUN 2022**

DELIBERATION 2022/22

OBJET: Rapport technique et financier 2021 de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du CVE (Centre de Valorisation Énergétique) d'AZUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative à la publication d'un rapport annuel d'activités des services publics confiés à des exploitants privés,

Vu le rapport technique établi par le délégataire d'exploitation du centre de valorisation énergétique,

Vu le rapport financier établi par le délégataire d'exploitation du centre de valorisation énergétique,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte des rapports (technique et financier) d'exploitation du centre de valorisation énergétique pour l'année 2021, ci-annexés.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	Monsieur Jean François PLOTEAU
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGYNE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/23

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2022**

DELIBERATION 2022/23

OBJET : Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2021 de la DSP du centre de valorisation énergétique par le cabinet de conseil INDDIGO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 1411-3,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative à la publication d'un rapport annuel d'activité des services publics confiés à des exploitants privés,

Vu le rapport établi par le bureau d'études INDDIGO ayant pour mission le contrôle de l'exploitation du centre de valorisation énergétique pour l'année 2021,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport de contrôle d'exploitation technique et financier de la DSP pour l'exercice 2021, ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Déleguée titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déleguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA Monsieur Pascal BEYRIA	Déleguée titulaire Déleguée titulaire

DELIBERATION n° 2022/24

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2022**

DELIBERATION 2022/24

OBJET : Rapport annuel d'activité du syndicat AZUR pour l'exercice 2021

Vu l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant obligation aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ;

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets précisant les différents indicateurs techniques et financiers devant être présentés dans le rapport ;

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'exercice 2021 présenté en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA Monsieur Pascal BEYRIA	Déléguée titulaire Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/25

**Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022**



Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUN 2022**

DELIBERATION 2022/25

OBJET : Désignation de l'attributaire de la mutuelle santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2021, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du Comité technique en date du 20 juin 2022,

Considérant que la convention de participation pour le risque santé transférée par la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons au Syndicat AZUR lors de la dissolution en date du 31 décembre 2015 arrive à échéance le 30 juin 2022,

Considérant que le syndicat AZUR souhaite pour ces agents continuer sur cette base et proposer une protection sociale complémentaire pour le risque « santé » dans le cadre d'une convention de participation,

Considérant les offres reçues suite à la procédure de mise en concurrence effectuée,

Considérant les échanges qu'il y a eu avec les membres du comité technique

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conventionner avec la société ARGANCE (groupement ARGANCE/Mutuelle de France Unie) pour la protection complémentaire « risque santé » des agents du Syndicat AZUR,

Autorise le Président à signer la convention et les pièces afférentes à sa bonne exécution.

Dit que la cotisation à la complémentaire santé sera prélevée mensuellement par le Syndicat Azur sur la paie de chaque agent souscripteur.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL**

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGYNE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/26

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022



Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2022****DELIBERATION 2022/26****OBJET : Participation de l'employeur à la mutuelle des agents / fixation des montants**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2021, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 20 juin 2022 ;

Considérant la mise en place de la nouvelle convention de protection sociale complémentaire pour les agents du syndicat AZUR à compter du 1^{er} juillet 2022,

Considérant la proposition d'un nouveau dispositif de participation employeur tenant compte de la composition de la famille et de la tranche d'imposition,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer les montants de la participation employeur à la mutuelle des agents comme suit (*) :

Type de forfait	Montant participation mensuelle
Forfait individuel	25 €
Forfait agent + 1 adhérent	40 €
Forfait famille	65 €

Une modulation, sous la forme d'un coefficient multiplicateur est appliquée en fonction des revenus :

*Tranche d'imposition (selon la ligne 14 de l'avis d'imposition : **impôt sur les revenus soumis au barème**) :*

< = 1500 €	Participation forfaitaire X 2
de 1501 à 3000 €	Participation forfaitaire X 1,5
> 3000 €	Participation forfaitaire X 1

(*) Dans la limite du montant de la cotisation versée par l'agent.

Dit que si l'avis d'imposition de l'agent n'est pas fourni, il ne sera pas appliqué de coefficient multiplicateur.

Dit que la participation de l'employeur à la complémentaire santé sera versée mensuellement par le Syndicat Azur sur la paie de chaque agent souscripteur dans la limite du montant de la cotisation.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/27

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUIIN 2022**

DELIBERATION 2022/27

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret 2006-1690, portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoint Administratifs territoriaux ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif territorial ;

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la création d'un emploi à temps complet d'adjoint administratif,

Adopte le tableau des emplois suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1		1	0	0	0
Directeur général des services	A	1		1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		18		18	9	3	12
Directeur	A	1		1	3	0	0
Attaché	A	4		4	1	1	2
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1		1	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0		0	0	0	0
Rédacteur	B	2		2	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3		3	1	0	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2		2	1	0	1
Adjoint administratif	C	5		5	2	2	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		134		134	87,8	16	103,8
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	0		0	0	0	0
Ingénieur	A	3		3	1	0	1
Technicien principal de 1ère classe	B	2		2	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1		1	0	0	0
Technicien	B	2		2	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	14		14	11	0	11
Agent de maîtrise	C	9		9	4	0	4
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	9		9	4,8	0	4,8
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	34		34	32	0	32
Adjoint technique	C	60		60	33	16	49
TOTAL GENERAL (a+b+c)		153		153	96,8	19	115,8

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Autorise le Président du Syndicat à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU




DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA Monsieur Pascal BEYRIA	Déléguée titulaire Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/28

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2022

DELIBERATION 2022/28

OBJET : Convention avec le CIG pour la période de préparation au reclassement (PPR) de M. BOUMALLAH

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu l'avis du comité médical en date du 22/03/2022 déclarant l'agent inapte aux fonctions correspondant aux emplois de son grade et préconisant un reclassement ;

Vu l'information en date du 16/06/2022 au médecin du travail ;

Vu le projet de convention avec le CIG relative à la période de préparation au reclassement professionnel de Monsieur Enis BOUMALLAH ;

Considérant le droit de l'agent à bénéficier d'une période de préparation au reclassement ;

Considérant que le fonctionnaire n'a pas renoncé au bénéfice de cette période de préparation au reclassement ;

Sur le rapport du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention avec le CIG pour la période de préparation au reclassement (PPR) de Monsieur Enis BOUMALLAH ci-annexé ;

Autorise le Président à signer ladite convention ;

Dit que la convention prendra effet à sa date de signature par l'agent pour une durée de 12 mois.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE		
<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC	
Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable

AZUR	
Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/29

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6



Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUNI 2022**

DELIBERATION 2022/29

OBJET : Convention / Eco Mobilier pour les jouets, articles de bricolage et de jardinage

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.541-10 ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de bricolage et de jardin

Vu l'arrêté du 21 avril 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des jouets

Considérant l'intérêt pour le syndicat Azur de contractualiser avec l'organisme agréé dans le cadre de la filière Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les jouets et les articles de bricolage et de jardin ;

Considérant les projets de contrat territorial pour les jouets et les articles de bricolage et de jardin proposés par Eco-Mobilier

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Azur de contractualiser à compter du 1^{er} juillet 2022

Sur le rapport du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les projets de convention ci-annexés,

Autorise le Président à signer les conventions de soutien financier (contrat territorial pour les jouets et les articles de bricolage et de jardin) avec Eco-Mobilier à compter du 1^{er} juillet 2022.

Dit que les contrats prendront fin au plus tard le 31 décembre 2027

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
CANTON D'ARGENTEUIL

Etaient présents :

Communauté d'agglomération VALPARISIS

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Cormeilles en Parisis Cormeilles en Parisis	Monsieur Gilbert AH-YU	Monsieur Michel JAY
La Frette sur Seine	Monsieur André BOURDON	
La Frette sur Seine		Madame Carole BERGER JACOB

Etablissement public territorial BOUCLE NORD DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Argenteuil	Monsieur Georges MOTHRON	
Argenteuil	Monsieur Xavier PERICAT	Monsieur Jean François PLOTEAU

Communauté d'agglomération SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

<u>Communes</u>	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
Bezons		

TRESOR PUBLIC

Madame Françoise HOURCADE	Responsable du servive de Gestion comptable
---------------------------	---

AZUR

Madame Véronique LAVOINE	Directrice générale du Syndicat
Madame Isabelle LAIR	Directrice des ressources humaines
Monsieur Sébastien VISOSA	Directeur qualité et amélioration continue
Madame Nathalie COGNYE	Responsable Finances et Administration générale

Absents excusés :

Cormeilles en Parisis Monsieur Pascal LAUGARO	Délégué titulaire
La Frette sur Seine Madame Nathalie JOLLY	Déléguée titulaire
Bezons Madame Nessrine MENHAOUARA	Déléguée titulaire
Monsieur Pascal BEYRIA	Délégué titulaire

DELIBERATION n° 2022/30

Certifié exécutoire,
Argenteuil, le 30 juin 2022

Nombre de délégués	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Votants	6

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 28 JUNI 2022**

DELIBERATION 2022/30

OBJET : Constitution d'un groupement de commande avec le syndicat Tri action pour une étude sur les bio déchets

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment son article L.2113-6 et L.2113-7

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération 2021-53 relative à la convention de coopération entre le syndicat Tri Action et le syndicat Azur,

Considérant l'intérêt pour le syndicat Azur et le syndicat Tri-Action de réaliser une étude relative au tri à la source des bio-déchets,

Considérant l'obligation des collectivités de proposer une solution pour la gestion des biodéchets à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant la nécessité de réaliser cette étude préalablement à la mise en place de ce nouveau dispositif afin d'obtenir des financements en investissement,

Considérant que l'étude est subventionnée à hauteur de 70 % par l'ADEME,

Considérant qu'il avait été prévu dans le cadre de la convention signée avec le syndicat Tri Action pour le traitement de ses ordures ménagères résiduelles et encombrants, que cette étude soit réalisée en groupement de commande avec le syndicat Tri-Action,

Sur le rapport du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la constitution d'un groupement de commande avec le syndicat Tri-Action selon les termes précités.

Désigne le syndicat Tri-Action coordinateur du groupement,

Autorise Monsieur le Président du syndicat Tri-Action à lancer la procédure et à signer l'ensemble des documents se rapportant à sa mise en place,

Dit que la dépense correspondante est prévue au budget 2022 du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président du Syndicat,
Monsieur Gilbert AH-YU

